



Dossier d'Assainissement Non Collectif (A.N.C.)
DISPOSITIF INFÉRIEUR OU ÉGAL A 1,2 kg/j DBO (ou 20 EH)

Ce dossier a pour objectif de vous aider à prévoir un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation : Arrêtés du 7 mars 2012 et du 22 avril 2012, arrêtés et guides de l'utilisateur pour les filières agréées (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>), NF DTU 64-1 d'août 2013.

Il permettra au SPANC de la Communauté de Communes du Gévaudan de vous conseiller avant que vous n'ayez engagé des travaux et de vérifier la conformité de votre projet.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 2 octobre 2012. A ce titre, des redevances ont été mises en place de façon à couvrir ses frais de fonctionnement.

Ce dossier dûment complété et accompagné d'une étude technique justifiant la filière retenue, doit être déposé ou envoyé, **en 2 exemplaires**, à la Communauté de Communes du Gévaudan. Un exemplaire complet devra être conservé par le pétitionnaire. Un avis sera ensuite délivré par courrier correspondant au contrôle de conception qui sera facturé 80 €*.

Un technicien du SPANC viendra ensuite vérifier la bonne exécution des travaux avant le remblaiement du dispositif d'assainissement non collectif qui sera facturé 80€*.

En cas de demande d'urbanisme, il est rappelé que le pétitionnaire doit impérativement se rapprocher du SPANC **avant tout dépôt de sa demande en mairie**.

**tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2017.*

La Communauté de Communes du Gévaudan est à votre écoute et met à votre disposition son technicien
Valérie PERRIER au : **04 66 42 61 55** / Mail : spanc@cc-gevaudan.fr.
Le pétitionnaire est invité à se rapprocher du SPANC qui l'accueille sur **rendez-vous** pour compléter le présent dossier et afin de disposer de toutes les informations indispensables.

- Réhabilitation et mise aux normes de l'ANC
- Avis préalable en vu de déposer une demande d'urbanisme en mairie
- Permis de construire n°
- Déclaration préalable n°
- Permis d'aménager n°

Demandeur (NOM et Prénom, et/ou raison sociale) :

Adresse actuelle du demandeur :

Tél. fixe : **Tél. portable** :

Email :

Etape n° 1 - Situation de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Adresse complète du lieu d'implantation du dispositif d'assainissement :
.....
.....

Référence(s) cadastrale(s) des parcelle(s) :
Superficie du terrain :

Zonage au document d'urbanisme (P.O.S., P.L.U., Carte communale....) :
Zonage au schéma communal d'assainissement :

Alimentation en eau :

- L'immeuble est raccordé au réseau public de distribution d'eau potable
- Il existe une ressource privée (à localiser précisément sur le plan de masse) :
Quel type de ressource (source, puits, forage,...)?
Déclaration en mairie effectuée OUI NON
Profondeur de l'ouvrage / de l'eau :m /m
Distance au système d'assainissement : m
Précisez le mode d'utilisation de cette ressource (consommation humaine, arrosage,...) :
.....

Dans tous les cas, existe-il des **captages d'eau** utilisés pour la **consommation humaine** dans un rayon de 35 m autour du dispositif d'assainissement ? OUI NON

Etape n° 2 – Caractéristiques du terrain :

Pente du terrain : faible (<5%) moyenne (5 à 10%) forte (>10%)
Parcelle située en zone inondable : oui non
Parcelle située sur un périmètre de protection de captage : oui non
Présence d'une nappe d'eau souterraine à moins de 1 m du futur fond de fouille : oui non
Nature du sol :
.....
Valeurs des perméabilités/Profondeurs:mm/h àm
.....mm/h àm
.....mm/h àm

Etape n° 3 – Caractéristiques du (des) bâtiment(s) à assainir

Nature des travaux :

- Construction neuve
- Bâtiment(s) existant(s), année de construction :
- Nature des travaux :

Nature du (des) bâtiment(s) :

- Maison individuelle
- Bâtiment d'habitation comportant plusieurs logements
- Autre bâtiment :

Mode d'occupation :

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Fréquentation : jours par an

Le(s) bâtiment(s) accueillera-t-il du public (location) ? OUI NON

Siège : Pôle d'Activités du Gévaudan, 4 Rue des Chazelles 48100 MARVEJOLS - Email : spanc@cc-gevaudan.fr

Capacité d'occupation :

Nombre de logements :
Nombre total de chambres :
Nombre total de pièces principales : (R111-1-1 du Code de la Construction)
Nombre d'usagers potentiels à la mise en service du système :

Etape n° 4 – Caractéristiques du dispositif d'assainissement non-collectif

Capacité maximum du dispositif prévu :(EH)

1) PRETRAITEMENT :

Fosse toutes eaux (eaux vannes et eaux ménagères) comportant 2 ventilations indépendantes conformes aux détails de la norme **NF DTU 64-1** (amont et aval)

Volume : litres

Autre dispositif :

Volume : litres

Dispositifs complémentaires au prétraitement :

Bac à graisse ou bac dégraisseur (si la fosse est à plus de 10 m du bâtiment à assainir)

Volume :litres (200 litres minimum pour les éviers seuls et de 500 litres lorsque la salle de bain est raccordée)

Préfiltre

Le dispositif est-il intégré à la fosse ? OUI NON volume :

2) EPURATION ET EVACUATION des effluents prétraités dans le sol :

Tranchées d'épandage dans le sol naturel

Lit d'épandage d'une surface dem² (largeur : m / longueur :m)

Filtre à sable (non drainé) d'une surface dem² (largeur : m / longueur :m)

Terre d'infiltration non drainé d'une surface dem² à la base et dem² au sommet

Dans tous les cas du 2) :

Longueur totale de tuyaux d'épandage : m Profondeur des tuyaux : m

Distance entre les tuyaux : m Nombre de tuyaux :

Toilettes sèches (eaux vannes uniquement)

3) AUTRE DISPOSITIF DE TRAITEMENT :

Filtre à sable drainé d'une surface dem²

Lit à massif de zéolithe dem²

Terre d'infiltration drainé d'une surface dem² à la base et dem² au sommet

Micro-station à boues activées Micro-station à cultures fixées Filtre compact Roseaux

Noms fabricant/dispositif : Agrément n :

Volume :

Capacité :EH

Dans tous les cas du 3) :

Evacuation des effluents traités :

a) Infiltration souterraine :

Tranchées d'infiltration

Lit d'infiltration dem² (largeur : m / longueur :m)

Longueur totale de tuyaux d'épandage : m Profondeur des tuyaux : m

Distance entre les tuyaux : m Nombre de tuyaux :

b) Autre système d'infiltration ou de rejet (autorisation à joindre) :

.....
.....

Siège : Pôle d'Activités du Gévaudan, 4 Rue des Chazelles 48100 MARVEJOLS - Email : spanc@cc-gevaudan.fr

Divers (à localiser sur plan de masse) :

Chasse automatique Volume : litres

Poste de relèvement Volume : litres

Etape n° 5 – Lieu d'implantation du dispositif d'assainissement

Joindre un plan de masse indiquant, **à l'échelle**, l'emplacement précis prévu pour les divers éléments composant le dispositif d'assainissement : prétraitement et traitement (tuyaux d'épandage, regards de répartition et de bouclage...). **Il est indispensable que le plan soit le plus précis et le plus exhaustif possible.**

Il devra impérativement représenter :

- la (les) construction(s) existante(s) et future(s),
- les limites de la parcelle,
- les cours d'eau, les **puits**, les **sources**
- le sens de la **pen**te, les **murets**, les **talus** et les **arbres**...
- les zones de circulation et de stationnement des véhicules.

Il appartiendra au demandeur de s'assurer **qu'aucun prélèvement d'eau (forage, puits...), destiné à la consommation humaine n'est présent à moins de 35 m de son ANC**. Dans le cas où de tels dispositifs existeraient dans un rayon de 35 m autour de cet ANC, leur emplacement précis devra figurer sur le plan de masse ainsi que la destination de l'eau utilisée (arrosage sauf aliments destinés à la consommation humaine...).

Il est rappelé que les eaux pluviales (gouttières, ruissellement,...) ne doivent pas être dirigées vers le système d'assainissement.

Le pétitionnaire et l'installateur s'engagent sous leur responsabilité, à établir l'installation en totalité, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon les règles techniques de pose en vigueur. Ils s'engagent à ne commencer les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC. En cas de modifications, ils s'engagent à en informer le SPANC au préalable.

De plus, **le pétitionnaire s'engage à adresser à la Communauté de Communes le document « déclaration d'ouverture de chantier assainissement non collectif »** qui lui sera fourni ultérieurement, dûment rempli. Le pétitionnaire reconnaît avoir pris connaissance des contraintes relatives à **la mise en œuvre** et à **l'utilisation** de la filière, il s'engage à les respecter. Il s'engage ensuite à assurer **l'entretien** de cette installation de façon à la maintenir en bon état de fonctionnement.

Fait à

le/...../.....

Signature du pétitionnaire

Fait à

le/...../.....

Signature de l'installateur (si connu)

Nom et adresse de l'installateur (si connu) :

.....
.....

Pièces fournies : Un plan de situation au 1/20 000^{ème} ou au 1/25 000^{ème} et un extrait de plan cadastral
 Deux exemplaires du présent dossier ANC, dûment remplis et signés
 Une étude de sol et de définition de filière
 Deux plans d'implantation ou plans de masse au 1/200^{ème} ou au 1/500^{ème}.

Siège : Pôle d'Activités du Gévaudan, 4 Rue des Chazelles 48100 MARVEJOLS - Email : spanc@cc-gevaudan.fr